Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

de la Ville de HOMECOURT (Meurthe-et-Moselle)

9 rue Georges Clemenceau

Séance du 21 septembre 2026 à 18 h 30

Convocation en date du 14 septembre 2026

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 23
Conseillers représentés : 6

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Homécourt, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur TONIOLO Jean, Maire de la ville.

Etaient présents : Mmes et MM : TONIOLO Jean – VERONA Catherine - GRIVEL Lionel – GRANDMAIRE Mireille – ROVARIS Pascal – REGGIANINI Hervé – OLIVITO Cécile – VALENTI Romain – THEBAULT Éric – GARAU Barbara – GILLET Annie – DISCONTIGNY Monique – FERRARI Nadine – SCHEYER Sandrine – TONIOLO Philippe - BEKKAYE Malika – GIORGETTI Romain – VIGO Mickael - PREUD'HOMME Adrien – RUGGIERO Marie – PETIT Vincent - VUILLEMIN Louis – HARO Noam.

Absents représentés : Mmes et MM : INNOCENTI Marie-Thérèse représentée par GRIVEL Lionel – MANGEL Christine représentée par GARAU Barbara – SEGAUX Sébastien représenté par REGGIANINI Hervé – SARTORE Marie-Claire représentée par VERONA Catherine – ASLAYAN Yann représenté par TONIOLO Jean – FEUILLET Bruno représenté par HARO Noam

Secrétaire de séance : M. PREUD'HOMME Adrien

Délibération n° 2026-09-21-02/7.1 : Décision Modificative Budgétaire N°1 – Exercice 2026

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 25/09/2026 à 10h26
Référence de l'AR : 054-215402637-20260921-CM20260921_02-DE
Affiché le 25/09/2026 ; Certifié exécutoire le 25/09/2026

Délibération n° 2026-09-21-02/7.1 : Décision Modificative Budgétaire N°1 – Exercice 2026

Le rapporteur Pascal ROVARIS, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à la commande publique a exposé que :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1612-1 et suivants relatifs aux budgets des collectivités territoriales ;

Vu le Budget Primitif 2026 adopté par délibération du Conseil Municipal le 23 avril 2026

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 1er septembre 2026

Vu l'avis de la Commission Finances réunie le 10 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster certaines lignes budgétaires en dépenses et en recettes pour tenir compte des évolutions intervenues en cours d'exercice ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve la Décision Modificative n°1 du budget 2026 de la Commune d'Homécourt, telle que présentée en annexe à la présente délibération ;

Autorise Monsieur le Maire à procéder aux ajustements budgétaires nécessaires et à signer tous documents afférents.

Compte-tenu de sa publication, de son affichage et de sa transmission,
Pour extrait conforme, Homécourt, le 24 septembre 2026

Le Maire,
TONIOLO Jean

Le Secrétaire de séance,
PREUD'HOMME Adrien

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 25/09/2026 à 10h26
Référence de l'AR : 054-215402637-20260921-CM20260921_02-DE
Affiché le 25/09/2026 ; Certifié exécutoire le 25/09/2026